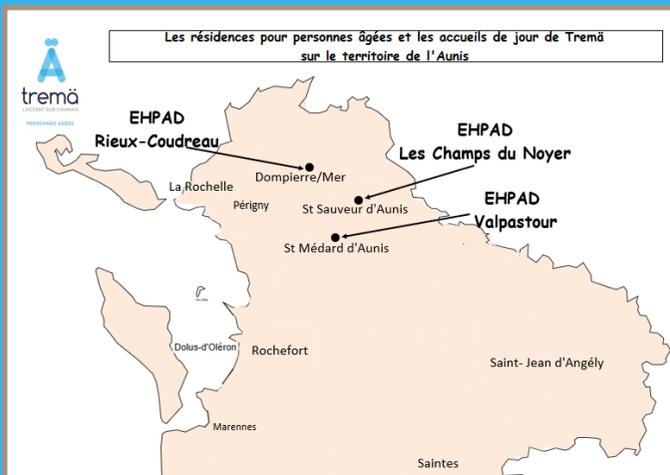


L'association Tremä vous propose  
trois résidences sur le territoire de l'Aunis  
situées à :

Dompierre-sur-Mer  
Saint-Médard d'Aunis  
Saint-Sauveur d'Aunis



**Siège Social Tremä**  
14 rue Edme Mariotte  
17180 Périgny  
05 46 41 68 46  
contact@trema-asso.fr  
www.trema-asso.fr



### Contact

**Résidence Les Champs du Noyer**  
10 rue des Baraques  
17540 Saint-Sauveur d'Aunis  
05 46 66 66 05

residence.leschampsdunoyer@trema-asso.fr

## UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE (UHR)

**Résidence les Champs du Noyer  
à Saint-Sauveur-d'Aunis  
EHPAD**



**Association Tremä**

## Présentation

L'Unité d'Hébergement Renforcée de l'EHPAD de Saint-Sauveur d'Aunis permet d'accueillir des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer aggravée par des troubles du comportement sévères.

Cette unité bénéficie de moyens renforcés par rapport à un EHPAD classique et fonde son action sur une approche prioritairement non médicamenteuse.

Par nature l'accueil en UHR est temporaire et correspond à la phase de la maladie générant ces troubles du comportement.

Lorsque ces troubles se réduisent la personne réintègre son lieu d'accueil initial ou une unité non spécialisée en EHPAD.

## Composition de l'Unité

- ❖ Des locaux de plain-pied
- ❖ Des espaces dédiés aux activités et aux soins
- ❖ Des espaces de convivialité et de repas
- ❖ Des locaux dédiés au bien-être
- ❖ Un jardin extérieur sécurisé donnant sur un éco-pâturage

Les personnes peuvent venir du domicile, d'un autre EHPAD ou d'un Centre Hospitalier.

## L'équipe

- ❖ Un médecin coordinateur
- ❖ Un cadre de santé
- ❖ Une psychologue ou neuropsychologue
- ❖ Un ergothérapeute
- ❖ Des infirmier(e)s et aide-soignant(e)s spécialisés en soins gériatriques (ASG)
- ❖ Des agents hôteliers

## Les critères

D'admission :

- ❖ Âge : 60 ans ou plus
- ❖ État pathologique : maladie d'Alzheimer ou apparentée dûment diagnostiquée.
- ❖ Troubles neuro-psychocomportementaux sévères évalués selon le NPI-ES (évaluation permettant de vérifier si un patient remplit les critères d'admission au sein de l'UHR)
- ❖ Demande d'admission active sur le site Via Trajectoire
- ❖ Identification d'un médecin référent accompagnant le résident lors de son séjour à l'UHR.

De sortie :

Les critères de sortie sont les suivants :

- ❖ la volonté de quitter l'UHR exprimée par la famille ou la personne de confiance.
- ❖ le résident n'est plus en capacité de se déplacer seul et reste confiné dans sa chambre.
- ❖ le séjour reste sans effet significatif sur les troubles du résident.
- ❖ les troubles du comportement du résident tels que décrits dans le NPI-ES ont diminué de façon significative et sortent des critères d'admission en UHR.

## Les informations pratiques

L'UHR de Saint-Sauveur d'Aunis s'intègre au sein d'un EHPAD. En cela elle diffère des UHR adossées à un hôpital.

Dans le cas présent, la personne accueillie bénéficie de l'ensemble des services de l'unité mais reste placée sous la responsabilité de son médecin traitant qui travaille en lien étroit avec l'équipe de l'établissement.

Les modalités d'intervention au sein de l'UHR visent plusieurs objectifs :

- ❖ le maintien ou la réhabilitation des capacités cognitives, fonctionnelles ou sensorielles du résident,
- ❖ le maintien des liens sociaux avec les autres résidents et l'équipe,
- ❖ la maîtrise ou diminution des troubles comportementaux qui ont justifié l'entrée en UHR.
- ❖ la sécurité du résident qui bénéficie d'un espace adapté et d'une présence soignante H24.

Les familles ont toute leur place au sein de l'unité pour participer aux activités avec les résidents, échanger entre elles et avec le personnel.

Par nature dédiée à un accueil temporaire, un séjour en UHR peut aller de quelques semaines à plusieurs mois en fonction de l'état de santé du résident.

Ce séjour s'inscrit dans le cadre habituel du fonctionnement d'un EHPAD notamment au titre de sa tarification, l'établissement de Saint-Sauveur-d'Aunis étant partiellement habilité à l'aide sociale.